

Document de circulation Lapins				Numéro du document ¹	
A. TRANSPORTEUR					
Numéro SANITEL du transporteur :			Numéro SANITEL du négociant (donneur d'ordre) : si d'application		
BE			BE		
Numéro d'immatriculation du moyen de transport :					
B. CHARGEMENT			C. DÉCHARGEMENT		
Numéro SANITEL du lieu de chargement ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴			Numéro SANITEL du lieu de déchargement ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵		
BE			BE		
Opérateur lieu de chargement (nom) ² : (ou numéro du certificat « exportation ») ⁴			Opérateur lieu de déchargement (nom) ³ : (ou numéro du certificat « importation ») ⁵		
Date du chargement :/...../ 20.....			Date du déchargement :/...../ 20.....		
			D. LAPINS DÉPLACÉS		
Nombre : (1)		Catégorie : (2)		Champs libre	
(1) Mentionner le nombre de lapins chargés (2) Mentionner le code : 1 = lapins d'élevage (lapines) 2 = lapins de chair					
Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport. ⁶					
Signature de l'exploitant du lieu de chargement ⁷		Signature du transporteur ⁷		Signature de l'exploitant du lieu de déchargement ⁷	

DOCUMENT DE CIRCULATION – Aide au remplissage

¹ Le numéro du document sera géré par l'ARSIA lors de l'encodage.

² Lieu de chargement = numéro (Sanitel) de troupeau.

³ Lieu de déchargement = numéro (Sanitel) de troupeau ou de l'abattoir.

⁴ Si « *exportation* » : comme destination seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁵ Si « *importation* » : comme provenance seulement remplir le numéro du **certificat (INTRA)** sous « opérateur ».

Voir ci-dessous.

⁶ Les données de ce document doivent être enregistrées dans SANITEL dans les 7 jours après le transport, soit par la personne qui a effectué le transport (transporteur ou opérateur), soit en adressant une copie à l'ARSIA . Pour l'instant, il n'est pas possible d'enregistrer soi-même un document de circulation pour les lapins.

⁷ Les signatures sont facultatives.

Certificat (INTRA)	
« <i>Exportation</i> »	« <i>Importation</i> »
Numéro du certificat = INTRA.EU.BE.202X.XXXXXXXXXX	Numéro du certificat = INTRA.EU.LC.202X.XXXXXXXXXX
INTRA.EU. BE . 202X .XXXXXXXXXX	INTRA.EU. LC . 202X .XXXXXXXXXX
<ul style="list-style-type: none"> Toujours BE = à « l'exportation », le pays de départ est toujours la Belgique L'année = 4 chiffres (ex. 2023) Numéro de suivi : 8 chiffres 	<ul style="list-style-type: none"> LC = code pays = 2 lettres (ex. NL, FR, DE, ...) = pays d'où viennent les animaux L'année = 4 chiffres (ex. 2023) Numéro de suivi : 8 chiffres

Pour plus d'explications : veuillez contacter les associations agréées ARSIA (www.arsia.be – sanitel.volaille@arsia.be) ou DGZ (www.dgz.be).